



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT**  
**TENU LE 22 HAJJA 1435 (17 OCTOBRE 2014)**

\*

**Le conseil a poursuivi l'examen des projets de textes suivants et a procédé à leur adoption :**

**Projet de loi de finances :**

- **Projet de loi de finances n° 100-14** pour l'année budgétaire 2015.

**Projet de textes accompagnant la loi de finances :**

- **Projet de loi n° 101-14** modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-93-16 du 29 ramadan 1413 (23 mars 1993) fixant les mesures d'encouragement aux entreprises organisant des stages au profit des titulaires de certains diplômes en vue de leur formation-insertion tel que modifié et complété ;
- **Projet de décret n° 2-14-710** portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière d'emprunts intérieurs ;
- **Projet de décret n° 2-14-711** portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière de financements extérieurs ;
- **Projet de décret n° 2-14-712** portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en vue de conclure des contrats d'emprunts pour le remboursement de la dette extérieure onéreuse et des accords de couverture de risques de taux d'intérêts et d'échange de devises ;
- **Projet de décret n° 2-14-716** instituant une rémunération pour services rendus par « l'établissement central de gestion et de stockage des matériels » relevant de l'Administration de la défense nationale.